



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-01/07

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt six**
en exercice : **le 13 janvier à 19 heures**
 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
 sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

votants : Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 janvier 2026

pour : **PRESENTS :**
 Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
contre : DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
 TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, DEGIOANNI Jean-
abstention : Marie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie,
 AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES
 Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme.
Mme BAYLE Magali.
Mme MARCHAND Charlène.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL METROPOLITAIN SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement est un document produit tous les ans qui permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Pour l'année 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé ce rapport annuel sur le prix et la qualité de service public qui a pour objet de permettre l'information du public sur la performance des services métropolitains d'eau et d'assainissement.

Ce rapport a pour objet de préciser les missions et les objectifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ils détaillent un certain nombre d'indicateurs d'activités des services obligatoires et sont construits, le cas échéant, en prenant en compte l'analyse des rapports d'activité des exploitants.

Les documents annexés présentent le rapport détaillé concernant le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement de ces interventions et de leur coût pour l'exercice 2024.

Il a été validé par le Bureau de la Métropole le 15 décembre 2025 par délibération TCM-038-18995/25/BM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire

Eliane COLETTA